



Municipalité d'Hermenches

25.09.2007

Informations tous ménages

N° 6 / 2007

- Horaire d'hiver à la déchetterie
- Pressoir
- Inauguration du Battoir
- Règlement d'utilisation et de location du Battoir
- Election complémentaire à la Municipalité
- Fenêtres de l'Avent

Horaire d'hiver à la déchetterie

Dès le 6 octobre prochain, la déchetterie est ouverte selon l'horaire suivant :

le samedi, de 10h à 12h

Pressoir

Le pressoir à fruits du village est ouvert.

Renseignements et rendez-vous auprès de **Monsieur Marcel Fiaux**. Tél. 021 905 35 09

Inauguration du Battoir, vendredi 12 octobre 2007

Les travaux d'aménagement du Battoir sont terminés. Les concierges ont été désignées. Il s'agit de Madame Rita Meystre en tant que titulaire et Madame Sabine Merminod comme remplaçante. **Un extrait du règlement d'utilisation et de location est joint au présent document.** Les locations sont possibles dès le 14 octobre.

Pour vous permettre de découvrir en détail les nouveaux aménagements, le matériel mis à disposition et les possibilités de location, **nous avons le plaisir de vous inviter à son inauguration**, selon le programme suivant:

19h30 à 20h30

apéritif offert par la Commune et partie officielle

Dès 20h30, diverses productions:

- **Chœur d'hommes d'Hermenches**
- **groupe de Cor des Alpes**, issu du Chœur d'hommes
- **Raynald**, l'humoriste d'Hermenches

Dès 20h30, les boissons seront encaissées au prix coûtant.

Par la même occasion, nous inaugurerons les **deux bancs offerts généreusement à la Commune par "Les Retraites Populaires"**

Nous espérons vous rencontrer nombreux lors de cette soirée.

La Municipalité

Election complémentaire à la Municipalité

Suite à la démission de Monsieur Joël Vocat, avec effet au 30 juin 2007, une élection complémentaire aura lieu le **dimanche 11 novembre 2007**. Le matériel de vote ainsi que les détails concernant l'organisation de la journée parviendront sous pli aux électeurs, avec le matériel concernant le 2^{ème} tour des élections fédérales organisées le même jour.

Le délai pour le dépôt des listes en vue du premier tour est fixé au **lundi 15 octobre à midi** au greffe municipal.

Des renseignements complémentaires sont affichés au pilier public ou peuvent être obtenus auprès de Madame Christiane Jayet, greffe Municipal.

Les fenêtres de l'Avent 2007

Afin de se préparer avec tout le temps nécessaire, le groupe animation, vous propose de penser à vos décorations de Noël et aux fenêtres de l'Avent !

Cette année nous vous invitons à participer nombreux à décorer votre maison et si le cœur vous en dit, à organiser toute sorte d'animation à laquelle vous souhaiteriez faire participer le village.

Afin de mieux nous organiser vous voudrez bien vous annoncer auprès de *Mme Denise Rod*, au 021 905 20 39 jusqu'au 15 novembre.

Nous nous réjouissons de préparer Noël avec vous !

Le groupe animation

A ne pas oublier les **soirées jeux**
tous les 1ers mardis du mois dès 19h30 au collège !



Battoir d'Hermenches

Extrait du règlement d'utilisation et de location

Les locations sont possibles selon les variantes et tarifs suivants :

	Locaux	Tarif indigène standard	Tarif indigène bal/disco	Tarif externe standard
A	Petite salle étage (80 places)	120.00	---	160.00
B	Deux salles étage (250 places)	200.00	300.00	300.00
C	Caveau	80.00	---	140.00
D	Petite salle étage et caveau	200.00	---	300.00
E	Deux salles étage et caveau	280.00	380.00	440.00
F	Vaisselle	1.00/couvert		1.00/couvert

Le chauffage, l'eau chaude et froide ainsi que l'électricité sont compris dans ces tarifs.

Le nombre de places indiqué correspond au maximum de capacité (tables alignées sur toute la surface)

Horaires des locations et restrictions d'occupation :

La location débute à 09h00 pour la journée et se termine le lendemain à 09h00 par la remise des clés.

L'occupation des locaux ne devra pas dépasser les heures suivantes :

- **Dimanche au jeudi :**
 - 23h00 pour la manifestation
 - 24h00 pour la fermeture des locaux après rangement et nettoyage
- **Vendredi et samedi :**
 - 03h00 pour la manifestation
 - 04h00 pour la fermeture des locaux après rangement et nettoyage

Dès 22h, les fenêtres côté village doivent être fermées pour atténuer le bruit vis-à-vis du voisinage.

Toute manifestation à l'extérieure des locaux devra impérativement être terminée et tout le matériel rangé à 22h.

Les locations sont exclues pour l'organisation d'un bal ou d'une disco par une société externe du village d'Hermenches.

Réservations / demande de location :

1. Les réservations provisoires s'effectuent par Internet sur le site de la Commune www.hermenches.ch ou directement auprès du boursier communal, par téléphone (021 905 54 59)
2. Un formulaire de demande de location est envoyé aux locataires, par e-mail ou par courrier.
3. Le formulaire de demande de location doit être transmis à la Municipalité, dûment complété et signé.
4. La Municipalité statue sur les demandes de locations. Elle se réserve le droit de les refuser ou de demander le versement d'une caution.
5. Les réservations sont définitives après:
 - o confirmation de la Municipalité aux locataires
 - o paiement du montant de la location et de la caution éventuelle sur le CCP de la commune au moyen du BVR transmis avec la confirmation de location

Prise des installations :

La prise des locaux et du matériel s'effectue en présence de la concierge. Lors de la remise des clés, un formulaire d'état des lieux et contrôle des inventaires est signé par le locataire et la concierge.

Remise des locaux :

Le matériel et les locaux utilisés doivent être rendus rangés et propres, selon les directives du concierge.

En cas de manquement à cette propreté, l'intervention du personnel communal sera facturée à raison de CHF 35.- l'heure.

La remise de la clé doit se faire, au plus tard, le lendemain de la location à 09h00.

La Municipalité

Le règlement d'utilisation et de location complet est à disposition auprès de l'administration communale ou sur le site internet de la Commune